

ARRONDISSEMENT
DE
SENLISCANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait de

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-17DEL_CM240426-DE

du vendredi 24 avril 2026

CONVOCACTION

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 32

Votants : 38

Pouvoirs : 6

Absent : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUËLLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjja CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUËLLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**27 AVR. 2026**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**29 AVR. 2026****Absents représentés**

M. BOUJDOUN

M. NOUWYNCK

M. MBAYE

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. DIALLO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. PERRIN

Absents excusés**Absents non représentés**

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI**17 Adoption budget Ec'Eau Port 2026****■ Rapport de présentation :****Abdelaziz RIFI SAIDI, Adjoint**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif du budget annexe de l'Ec'Eau Port pour l'exercice 2026. Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, ce projet de budget s'élève à et s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement comme en section d'investissement, comme suit :

- **11 189 127,13 € en section de fonctionnement**
- **9 735 374,13 € en section d'investissement.**

Soit un total de **20 924 501,26 €** équilibré en dépenses et en recettes.

Le projet de budget primitif 2026 comprend notamment :

- Les écritures de reprise anticipée des résultats 2025, conforme à la délibération de reprise et d'affectation anticipée du résultat, à savoir :

D001 : - 6 735 374.13 €

R002 : 6 735 374.13 €

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de l'Ec'Eau Port ci-annexé.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 11 et L.2121-29 et suivants,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables décrets d'application,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics communaux,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 février 2026,

Vu le budget primitif 2026 ci-annexé,

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 30	Contre : 0	Abstentions : 8	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe de l'Ec'Eau Port comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable réglementaire joints à la présente délibération.

CREIL, le **29 AVR. 2026**

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Omar YAQOOB



Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI